
Quelle place pour l’Evidence-Based Policy en Fédération Wallonie Bruxelles ?

Valérie Bluge*¹ and Ariane Baye†^{‡1}

¹Analyses et Interventions dans les domaines du Décrochage et de l’Exclusion (AIDE) – Quartier Agora, Place des Orateurs, 2 – Bât. B32 4000 Liège Belgique, Belgique

Résumé

L’Evidence-Based Policy (EBP), ou approche basée sur des interventions éducatives à propos desquelles l’on possède des données probantes d’efficacité, est un processus de changement qui se base sur des recherches scientifiques rigoureuses afin d’orienter les politiques et les pratiques éducatives. Les défenseurs de cette approche soutiennent l’idée que des améliorations significatives auront lieu si et seulement si

- les équipes éducatives et les décideurs ont à leur disposition une palette de dispositifs ou de pratiques pour lesquels on dispose de solides preuves d’efficacité ;
- les politiques publiques soutiennent l’utilisation de dispositifs qui ont fait leurs preuves, ainsi que le développement et l’évaluation de projets innovants prometteurs.

En sciences de l’éducation, l’approche fondée sur des preuves a émergé parallèlement aux États-Unis et au Royaume-Uni à la fin des années 1990 (Slavin, 2008 ; Normand, 2016). Les partisans de l’EBP dénonçaient notamment les réformes éducatives guidées par des phénomènes de mode ou l’influence de groupes de pression mus par leurs intérêts économiques ou idéologiques. Dans le cadre du Pacte d’Excellence, l’ULg a été chargée d’étudier la possibilité de mettre en place un système d’Evidence-Based Policy en Fédération Wallonie-Bruxelles (Baye & Bluge, 2016). La communication mettra en évidence les zones de tensions entre partisans et opposants de l’EBP, notamment autour des questions de la prise en compte des savoirs expérientiels des enseignants et de la place de la recherche expérimentale en sciences de l’éducation.

Nous présenterons ensuite un modèle idéal-typique d’EPB en six étapes incluant la révision des recherches existantes sur des interventions, la communication des résultats, la mise à l’essai de dispositifs, la diffusion, l’extension et l’évaluation. Nous nous attarderons sur deux des aspects à prendre en compte dans la première étape : la priorisation des domaines d’intervention et la définition des standards de qualité, en montrant de qui dans le design des études peut influencer la taille des effets (Cheung & Slavin, 2016, de Boer et al., 2014), en utilisant à titre illustratif une méta-analyse en cours sur les programmes efficaces pour améliorer la compréhension en lecture dans l’enseignement secondaire (Baye et al., à paraître).

Mots-Clés: Evidence based policy

*Auteur correspondant: v.bluge@ulg.ac.be

†Intervenant

‡Auteur correspondant: ariane.baye@ulg.ac.be